



Conditions d'engagement

Aspirant-e CIFPol-EGP et Police cantonale Fribourg

Salaire durant l'école de police (aspirant-e)

Salaire mensuel brut: 4'843.20 francs (selon échelle des traitements 2018)
+ si 1 enfant à charge: 395.00 francs
13 salaires mensuels

Salaire du policier dans sa 1^{ère} année de service

Salaire mensuel brut: 5'462.45 francs (selon échelle des traitements 2018)
+ indemnités de service
+ si 1 enfant à charge 395.00 francs
13 salaires mensuels

Horaire de travail

Durant l'école de police: selon l'horaire de l'école
L'horaire de travail du policier prévoit 42 h de travail par semaine.

Vacances

25 jours jusqu'à 49 ans
28 jours dès 50 ans
30 jours dès 58 ans

Prévoyance professionnelle

Les membres de la Police cantonale Fribourg sont assurés auprès de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. L'âge légal de la retraite est à 60 ans.

Le taux de la cotisation d'employé est de 10,66 % du salaire coordonné. Le taux de la cotisation d'employeur est de 15,24%.

Assurances

Le collaborateur est assuré en cas d'accident professionnel et non-professionnel.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les conditions d'engagement sur la page web de l'Etat de Fribourg (www.fr.ch; rechercher "travailler à l'Etat de Fribourg").